



COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

DANS L'AUDE

mairie@saint-hilaire-aude.fr

<http://saint-hilaire-aude.fr/>

Bulletin municipal
n°19 de décembre 2023



Le mot du Maire

L'année 2023 se termine avec une nouvelle fois une activité municipale dense et riche.

- Les travaux de la maison pluridisciplinaire de santé vont démarrer premier semestre 2024 ;
- La reconstruction de l'EHPAD de Saint Hilaire a été actée en Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Limoux. Cette structure va revoir le jour sur notre commune.
- Les travaux de création du Pôle Commercial et Culturel aux Abords de l'Abbaye se poursuivent avec une finalisation de celui-ci fin d'année 2024 ;
- Nous terminons la rénovation de l'ensemble des menuiseries sur les 20 logements communaux les Ormes ;
- Le projet de réhabilitation du monument aux morts et ses abords a bien avancé. La mise en œuvre d'un plateau routier devant les écoles verra le jour en 2024, tout comme la mise aux normes de l'arrêt de bus ;
- La mise en œuvre du projet des Escoumes est en bonne voie et verra une issue en 2024 ;
- Les travaux de sécurisation et d'aménagement du terrain de tennis sont terminés ;
- Les remplacements des éclairages sur les bâtiments communaux avec une mise en place de LED sont quasi terminés sans que cela n'est coûté un centime aux contribuables ;
- La mise en place de cendriers urbains sur de nombreux points du village est finalisée, sans que les finances de la ville soient impactées.

Je remercie tous les élus municipaux pour leur implication sans faille dans les divers dossiers municipaux. Ils peuvent être fiers de leur travail. Je tiens une nouvelle fois à remercier les services municipaux pour la gestion des problèmes quotidiens et l'aide à la réalisation des projets communaux.

Les efforts de propreté se poursuivent malgré l'incivisme d'une minorité qui pollue la vie d'une grande majorité. Notre « Bien vivre ensemble » c'est l'affaire de chacun d'entre nous. Il est fait de tous ces petits riens qui pourraient donner un autre visage à notre village. Chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de son logement ainsi que la gestion des déchets.

Concernant la vitesse, je vous rappelle qu'elle est limitée à 30 km en agglomération. Soyez vigilants dans l'intérêt de tous.

Chers administrés, nous avançons avec autant de plaisir et la détermination qu'il faut quand on a choisi de servir l'intérêt général. Notre majorité municipale est pluraliste et tire sa force de cette diversité mais aussi de sa capacité d'écoute et d'adaptation.

Alors il y a bien évidemment des obstacles, des oppositions plus au moins constructives, des aléas, des contraintes mais nous ne baissons pas les bras et avançons pas à pas. Grâce aux compétences, à l'engagement et à la créativité des élus, des agents territoriaux, nous nous adaptons aux circonstances, au cadre réglementaire, mais aussi aux nécessaires équilibres budgétaires en restant fidèles à notre engagement de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Avec mon équipe, j'ai fait le choix d'avancer pour le bien de tous, en veillant à préserver ce qui fait l'âme et la richesse de notre village. Poursuivons ensemble notre action dans le respect de votre confiance. Je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population le samedi 6 Janvier 2024 à 18h au foyer municipal.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2024 à chacun d'entre vous.

Comité des fêtes de Saint-Hilaire

La fête locale cuvée 2023 a connu un vif succès avec un public présent tout au long de la manifestation. Le repas de clôture a réuni de nombreuses personnes.

Le comité prépare d'autres grands événements pour accueillir un public nombreux et intergénérationnel. Le savoir-faire des bénévoles a depuis longtemps fait ses preuves.



Amicale des donneurs de sang du canton de Saint-Hilaire

En France, le don du sang est fondé sur des valeurs éthiques pour veiller à la sécurité des donneurs comme des receveurs. Le sang et les produits sanguins ne peuvent en aucun cas être source de profit. Pour répondre à sa mission de service public, l'Établissement Français du Sang (EFS) veille au plus grand respect de ces valeurs, aux côtés de son principal partenaire, les Associations pour le don du sang bénévole.

Le don de sang change la vie d'un million de malades chaque année en France. Chaque jour l'EFS a besoin de 10 000 dons de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable. Vous êtes irremplaçables ! Une heure de votre temps suffit à sauver 3 vies !

Vous avez entre 18 ans et 70 ans révolus, vous avez probablement un grand pouvoir, celui de sauver des vies en donnant votre sang.

A cet effet, chaque année, notre Association organise trois collectes, alternativement dans les foyers municipaux de Pomas et Saint Hilaire. Sautez le pas et rejoignez-nous ! le meilleur accueil vous sera réservé !



Bibliothèque municipale

A deux pas du Béal et très facilement accessible, la bibliothèque municipale offre un espace convivial et chaleureux en plein cœur du village. Que vous habitiez la commune ou ne fassiez qu'y passer, que vous soyez abonné ou non, n'hésitez pas à pousser la porte pour profiter du confort des lieux et bénéficier des services d'une bibliothèque moderne qui entretient aussi un lien social essentiel dans le village.

Une ambiance feutrée et paisible vous y attend, au sein d'un fonds de près de 5000 titres, à emporter ou consulter sur place.

En plus de ses rayons traditionnels, vous trouverez des sections thématiques : espace enfants, histoire, fonds local, anglais et livres écrits en gros caractères...) Vous pourrez aussi accéder aux collections de la bibliothèque départementale avec laquelle la commune a passé un partenariat.

La bibliothèque a été créée dans les années 80 et gérée jusqu'en 2016 par Antoinette Magnouat, récemment disparue. Nous lui rendons hommage pour son dévouement sans faille au fil des ans. Elle fut assistée ensuite par Anita Mouillet. Tant d'années de bénévolat au service de la population méritent un grand respect.

Depuis février 2016, c'est un trio de bénévoles passionnés qui a pris en main la destinée des lieux. Autour de Didier Guillon, Nathalie Reyter et Corinne Colomies donnent vie à cet espace culturel pour la plus grande satisfaction des lecteurs.

L'équipe, très soudée, a réaménagé les lieux totalement ravagés après l'inondation de 2018. Faisant suite à la reconstitution préalable des collections à Limoux, après la livraison des travaux du bâtiment, un travail gigantesque et minutieux a été entrepris, de mai à octobre 2021, afin de tout inventorier informatiquement et aménager l'espace avec soin.

La réouverture a eu lieu le 15 octobre 2021, date symbolique, 3 ans jour pour jour après la catastrophe.

Mais une bibliothèque c'est aussi un travail permanent pour être à la pointe de la nouveauté. Des collections sans cesse renouvelées assurent au public une grande variété de choix. Quand on entre, on peut parfois penser être dans une librairie.

Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves. L'équipe connaît mieux que quiconque les goûts des lecteurs pour leur proposer ce qu'ils aiment et aussi ce qu'ils pourraient aimer.

Aujourd'hui, elle compte plus de 260 abonnés, résidant dans la commune ou dans d'autres villages. Des plus petits aux aînés, tout le monde y trouve son compte.

La bibliothèque propose aussi des ateliers et animations. Ceux, bimensuels, d'initiation et d'assistance aux outils numériques, par Elisa Lemoine, en partenariat avec l'intercommunalité, rencontrent un énorme succès et affichent régulièrement complets. Ponctuellement, des ateliers d'écriture sont régulièrement proposés. L'équipe ne manque pas d'imagination et a encore beaucoup d'idées en réserve pour faire vivre les lieux.

Ne soyez pas surpris parfois de vous voir offrir un café ou un thé en discutant autour des dernières nouveautés littéraires, ou lors des ateliers. La convivialité règne dans les lieux.

N'hésitez pas à venir la découvrir si ce n'est déjà fait.

Nathalie, Corinne et Didier accueillent le public dans un espace culturel unique en plein centre du village.

Bibliothèque de Saint-Hilaire : 4 rue de la Mairie – 04 68

20 35 32 – bibliomonvillage@gmail.com

Accueil des lecteurs chaque mercredi et vendredi de 15h à 19h.

Page Facebook : www.facebook.com/biblio11250 ou @biblio11250



Stop aux dépôts sauvages et aux incivilités !

Notre commune dispose d'un environnement exceptionnel qu'il convient de préserver à tout prix. La municipalité met tout en œuvre afin que cette qualité de vie soit maintenue voire améliorée. Aussi, il appartient à chacun d'entre nous de veiller à la propreté de nos rues et de nos espaces publics. Très régulièrement, des dépôts sauvages d'ordures ménagères, de gravats et de déchets jonchent les pieds des containers de tri. Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et peut occasionner des accidents (envols, pollution, blessures par du verre brisé...). Nous rappelons aux contrevenants que l'article R635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1 500 € d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits et des conteneurs prévus à cet effet. Merci à tous de porter une attention particulière à notre cadre de vie.



La rue n'est pas un cendrier

Un mégot jeté dans la rue, c'est une pollution toxique et une pollution plastique. Pour y remédier, notre commune a initié un partenariat avec la société ALCOME, et ainsi pu mener des actions de grande envergure sur le village, sans que cela ne coûte un centime à la population. La société ALCOME apportera annuellement un soutien financier à la municipalité pour le nettoyage des mégots mal jetés (50 cts par an et par habitant). Notre commune procède à la distribution de cendriers de poche en mairie. Ce cendrier est spécialement conçu pour attirer l'attention des fumeurs et simplifier son utilisation. Il est fabriqué en France, recyclable et réutilisable. En contractualisant avec Alcome nous avons eu accès à des équipements permettant d'accompagner les fumeurs vers un geste plus responsable. Affiches, nudges et dispositifs de collecte sont ainsi à votre disposition sur l'ensemble du village. Chaque année 7,7 milliards de mégots sont mal jetés en France, notre objectif qui s'inscrit dans la démarche globale est donc de soulager l'espace public de plus de 3 milliards de mégots par an. C'est pourquoi agir dès maintenant, en changeant nos comportements, est impératif.



Déjections canines : un peu de civisme.

Il est bon de rappeler ce que la loi dit : "tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs et les espaces verts.

De nombreuses réclamations sont régulièrement signalées en mairie. Les employés communaux travaillent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre belle commune. Chaque jour, lors de l'entretien du village, ils se retrouvent les pieds et les mains dans les déjections canines. Les espaces publics qui devraient pouvoir être utilisés par les enfants deviennent insalubres.

Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche. Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le à la poubelle la plus proche. Prochainement des espaces propreté chiens prévus à cet effet seront créés sur plusieurs secteurs du village.

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. En quelques leçons, maîtres et chiens peuvent adopter un comportement citoyen !



La distribution des sacs poubelle aura lieu en Mairie du lundi 08 janvier 2024 au vendredi 19 janvier 2024.

Annuaire opérationnel

Dans le cadre de la prévention contre les risques majeurs, vous trouverez en pièce jointe à ce numéro du bulletin municipal, un **formulaire d'inscription au système d'alerte téléphonique** en cas d'événement climatique. A ce bulletin d'inscription général est adjoint un formulaire à renseigner par toutes les personnes ou les familles ayant à charge une personne vulnérable. Ce recensement des personnes dites « à risques » permettra à la commune, en cas d'événement naturel grave (tempête, inondation, tremblement de terre, incendie...) de prendre en charge et d'orienter plus efficacement les secours.

Ce document et les renseignements qu'il contient, est soumis à la protection des données à caractère personnel, prévue par la législation.

Nous vous rappelons que pour être efficace, il vous appartiendra, de communiquer à la Mairie tous les changements qui pourraient intervenir sur les données nous permettant de vous joindre.

Une réunion publique visant à expliquer les systèmes d'alerte sera tenue très prochainement.

Diagnostic de vulnérabilité des habitations

En vue de réduire la vulnérabilité de votre maison d'habitation, il vous est possible d'intégrer le dispositif Aud'Alabri ou de réaliser un auto-diagnostic de votre bâtiment. Pour l'autodiagnostic, l'Etat propose un document pour vous accompagner dans la réalisation de ce diagnostic qui n'est pas normé. Si vous intégrez le dispositif Aud'alabri, le SMMAR met à disposition un prestataire qui vous permet d'évaluer la vulnérabilité de votre habitation afin de mettre en oeuvre des mesures de réduction de cette vulnérabilité par la réalisation du diagnostic. Il identifie les vulnérabilités et propose des travaux pour les diminuer. Ceux-ci cherchent à limiter les dégâts humains et financiers liés à l'inondation.

Pour plus de renseignements :
audalabri@smmar.fr

Aquela ressèga

L'humour est la politesse du désespoir. C'est donc de cette façon que me vient l'envie de répondre à la malveillance qui ne désarme pas et qui me désespèrerait de l'espèce humaine si je n'avais la conscience d'œuvrer dans le sens du bien public et en restant dans la plus stricte légalité. Je vais donc répondre aux rumeurs tourbillonnantes qui me parviennent régulièrement. Les intéressés sauront se reconnaître.

- Non la Mairie n'est pas ruinée. Si c'était nécessaire la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques pour ceux qui l'ignorent) nous aurait gentiment rappelés à l'ordre puisqu'ils supervisent nos dépenses. La mairie est ruinée pourtant Monsieur le Préfet nous encourage dans nos démarches.

- L'EHPAD et la maison de santé ne se feront jamais, trop tard on a commandé les moellons.

- Non la confusion entre la future place et une piscine n'est pas imaginable. Il existe des gens qui ont un vrai savoir-faire (heureusement...). La piscine municipale sous l'abbaye. Pas de chance on a bouché le trou.

- Non le projet de la future place ne pouvait pas être conduit sans l'aide d'un architecte. Faut-il rappeler qu'il s'agit d'un secteur classé et que les subventions en dépendaient.

- Non la station d'épuration ne présente pas de dysfonctionnements. Certains semblent ignorer qu'un transfert de compétences en a confié la gestion à l'intercommunalité.

- Non l'étude de la traversée du Pont n'est pas abandonnée, mais lorsque une étude est lancée il vaut mieux qu'elle soit finalisée.

- Non nous ne prenons pas plaisir à abattre des arbres inutilement et sans raison sérieuse. La sécurité du transport des enfants n'est pas un sujet à prendre à la légère.

J'invite les détracteurs impénitents à méditer sur cette maxime: La critique est aisée mais l'art est difficile.

Nouveau déploiement de la brigade de gendarmerie



Suite au projet présidentiel de créer 200 brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire, nous avons reçu en mairie, en date du 14 décembre 2023, le Colonel Olivier Berger et le Capitaine Conti qui nous ont exposé la nouvelle répartition géographique. La Brigade de Saint Hilaire (5 effectifs) sera

désormais rattachée à celle de Palaja (10 effectifs) pour donner plus d'autonomie à la Brigade de Limoux. Ce dispositif amènera une présence renforcée des forces de l'ordre tant sur les routes que sur les municipalités notamment celles de l'ancien canton.

Une centenaire sur le village

Ce lundi 25 décembre, Madame Geneviève Camare, née Teisseire, a fêté ses 100 ans ! Oui, vous avez bien lu ! 100 ans... Pour honorer Geneviève et son bel âge, une délégation municipale s'est rendue à son domicile à Toulouse. Monsieur Serge Rollin, élu municipal, lui a présenté ses meilleurs vœux et lui a souhaité un joyeux anniversaire. Quelques présents lui ont ensuite été offerts dont la médaille de la ville. Toujours autonome et en grande forme pour son âge, elle continue à lire quotidiennement.



Une jolie forme qui ferait pâlir certaines personnes bien plus jeunes. Bon anniversaire chère Geneviève !

Toute la municipalité tient à lui présenter ses respects et lui souhaite une belle et longue vie avec la meilleure santé possible.

Du côté des arcades du cloître...

L'année 2023 s'achève, et avec elle la saison touristique à l'abbaye. De nombreux visiteurs venus des quatre coins de France et du monde entier ont découvert les richesses de notre bénédictine, et apprécié le charme pittoresque de notre village. Les aménagements du parcours de visite – qui devraient se poursuivre progressivement – ont été très appréciés, comme l'ancien cellier des moines, la salle vidéo, les caves agrémentées d'accessoires viticoles ou une partie du jardin attenant au réfectoire.

Ces derniers mois ont été animés par différentes manifestations : tout d'abord la superbe exposition « Absence » d'Antoine Dubruel, co-organisée avec le soutien des Amis de l'Abbaye ; ensuite des journées récréatives pendant les vacances de la Toussaint – proposées par les agents du site - où petits et grands ont pu explorer le monument de manière ludique. Ainsi jeux en bois, de société ou d'énigmes de même qu'un coin lecture ont séduit un large public. Enfin, la deuxième édition du marché de Noël initié par Terre d'Emeraude, a connu un vif succès. En effet ce sont plus de 400 personnes qui, sous un soleil d'hiver



radieux, ont pu déambuler au cœur du cloître à la recherche d'un présent original. La boutique de l'abbaye quant à elle reste une étape incontournable pour achever la découverte des lieux, notamment avec une touche gourmande ou gastronomique. Meticuleusement décorée au fil des mois, elle met en valeur produits artisanaux, souvenirs uniques et articles thématiques. Actuellement, cette dernière offre une vitrine de Noël éblouissante, donnant à tous ceux qui poussent sa porte une occasion idéale de trouver des cadeaux uniques et authentiques. Blanquettes et crémants, vins, miels, confiseries et autres délices vous y attendent. Vous serez chaleureusement accueillis par Aurore, Maël et Fabien, tous les jours de 10 h à 17 h.



2024 se profile déjà, et les agents sont à pied d'œuvre pour préparer cette nouvelle année. Profitant de visites plus rares avec les frimas hivernaux, le site va bénéficier de nouvelles rénovations. Nous nous en ferons l'écho dans le prochain numéro, ou sur nos réseaux sociaux. L'ensemble du personnel de l'abbaye vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour celle à venir !

Directeur de la publication : Jean Louis Carbonnel
Coordonnateurs de rédaction : Christelle Burlan, Jacinthe Jean, Denis Adivèze, Fabien Masjuan, Pascal Lazaro.
Rédacteurs : Martine Fernandez, Katia Renaud



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES PERSONNES VULNÉRABLES À L'ANNUAIRE
OPÉRATIONNEL ÉTABLI DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S)**

Prévu par décret n°2005-1156 pour appliquer la loi n°2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile.

S'inscrire à l'annuaire opérationnel et renseigner tous les champs du formulaire sont facultatifs. L'inscription permet un service personnalisé, ce qui n'exclut aucune personne de bénéficier des secours.

Je soussigné(e),

Nom :Prénom :

Année de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Sollicite l'inscription à « l'annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du PCS ou du plan d'alerte et d'urgence en qualité de :

- Personne âgée de 70 ans et plus
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Personne en situation de handicap
- Personne fragile pour d'autres raisons. Précisez :
- Habitant de la commune

J'atteste être :

- Sous assistance respiratoire À mobilité réduite Sous dialyse
- Sous assistance d'un appareillage électrique Personne malade
- Personne isolée Personne immobilisée (alitée)
- Autre (à préciser) :

Je consens à ce que les données relatives à mon état de santé soient enregistrées dans « l'annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du P.C.S ou du plan d'alerte et d'urgence.

Accessibilité du logement : Plain-pied Étage. Précisez :

Moyen de locomotion : Oui Non

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

.....

Téléphone : Téléphone :

Lien avec vous : Lien avec vous :

Médecin traitant :

Nom : Téléphone :

Je soussigné(e), M.....

Atteste avoir été informé(e) que :

- L'inscription à l'annuaire opérationnel n'est soumise à **aucune obligation** et **chaque renseignement** de ce questionnaire est **facultatif** ;
- **Les informations recueillies seront transmises à la Mairie de Saint Hilaire dans le cadre du déclenchement du P.C.S ou en cas de déclenchement par le préfet du plan d'alerte et d'urgence** ;
- Cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Fait à, le

Signature

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, sur la base de votre consentement, font l'objet d'un traitement destiné à la mairie pour l'inscription au registre nominatif des personnes à risque du plan d'alerte et d'urgence ainsi que pour la mise en place du dispositif d'alerte à la population dit « Plan Communal de Sauvegarde », afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux et l'organisation des secours en cas de déclenchement d'un des deux dispositifs. Les destinataires des données sont le maire, les personnels habilités de la mairie, ainsi que, sur sa demande, le préfet. Les données sont conservées jusqu'à ce qu'une demande de radiation ait été enregistrée, ou que le maire ait été informé par la personne de son départ de la commune, ou de son décès. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation du traitement de vos données et vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la mairie par courriel à : mairie@saint-hilaire-aude.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.